

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 janvier 2013**

**CP 01/13-03**

*L'an deux mil treize, le 28 janvier à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE BOISSONS POUR  
LE DEPARTEMENT**

**DEVOLUTION DU MARCHE**

L'accord cadre a pour objet l'approvisionnement des services du département de Tarn-et-Garonne en boissons.

Il s'agit d'un accord cadre conclu en 5 lots séparés en application des articles 10 et 76 du code des marchés publics, pour une durée de 4 ans.

<b>Lot</b>	<b>Intitulé</b>
1	Eaux minérales et jus de fruits
2	Bière et cidre
3	Vins
4	Champagne
5	Eaux de vie, liqueurs et cocktails

Conformément à l'article 76, l'accord cadre est conclu sans montant minimum ni maximum avec la possibilité d'être attribué à plusieurs opérateurs économiques ; la consultation a été lancée en appel d'offres ouvert européen en vertu des dispositions des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La consultation a été publiée au BOAMP et au JOUE pour une date limite de remise des offres au 25 octobre 2012.

9 prestataires ont remis une offre dans les formes et délais requis, il s'agit de :

- 1- Vino Cado pour les lots 3 et 4
- 2- Vins + vins pour les lots 3 et 4
- 3- Lionel Osmin et Cie pour les lots 3 et 4
- 4- Nicolas Feuillatte pour le lot 4
- 5- Crouzil pour tous les lots
- 6- Hotte Schmit pour le lot 4
- 7- Le Fronton Nez pour le lot 3
- 8- Les Délices Occitans pour le lot 3
- 9- Le Roi Soleil pour le lot 4

Les offres des candidats ont été analysées sur la base des critères fixés à l'article 6 du règlement de la consultation, à savoir :

Prix des prestations (tarif et rabais)	40%
Etendue de la gamme (sur catalogue et grille tarifaire)	40%
Délais de livraison	20%

Il est tenu compte, lors de l'examen des offres, des dispositions de l'article 76-III du code des marchés publics qui prévoient que lorsqu'un accord-cadre est attribué à plusieurs opérateurs économiques, ceux-ci sont au moins au nombre de trois, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

A l'issue de l'analyse, la commission d'appel d'offres, en date du 17 décembre 2012 a décidé d'attribuer l'accord cadre aux candidats suivants :

Lot 1	Crouzil
Lot 2	Crouzil
Lot 3	Vino Cado - Vins+Vins – Crouzil – Les Délices Occitans
Lot 4	Vino Cado – Vins+Vins - Crouzil
Lot 5	Crouzil

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offre réunie le 17 décembre 2012,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

– Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

. l'accord-cadre de fournitures à intervenir avec les prestataires suivants :

Lot 1 : eaux minérales et jus de fruits	Crouzil
Lot 2 : bière et cidre	Crouzil
Lot 3 : vins	Vino Cado - Vins+Vins – Crouzil – Les Délices Occitans
Lot 4 : champagne	Vino Cado – Vins+Vins - Crouzil
Lot 5 : eaux de vie, liqueurs et cocktails	Crouzil

. les marchés subséquents à l'accord cadre d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;

. toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,